

→ **SOMMAIRE**

• <b>CARTOVÉGÉTATION</b> .....	P1, 3 & 4	• <b>EUROPE</b> .....	P2
• <b>LOMBRICS</b> .....	P1 & 5	• <b>LIGNE V</b> .....	P2
• <b>EDITO</b> .....	P2		



# LE CASTOR

## DE LA BIÈVRE N° 95

ÉDITÉ PAR LES AMIS DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE

# → Cartovégétation

## Un outil pour reconquérir la biodiversité

### Deux constats implacables s'imposent :

► **LA BIODIVERSITÉ EST EN CHUTE LIBRE.**

Au niveau mondial, 68% des populations de vertébrés ont disparu en moins de 50 ans ; 75% des milieux terrestres sont altérés et plus de 85% des zones humides ont été détruites<sup>1</sup>.

En zone agricole francilienne, on a observé, par exemple, un déclin de 45% des populations d'oiseaux spécialistes du milieu agricole entre 2004 et 2017. Plus de la moitié des espèces d'oiseaux nicheurs inféodés aux zones humides franciliennes sont en danger<sup>2</sup>.

► **LES ESPACES NATURELS DIMINUENT.**

Les espaces naturels, en particulier les espaces agricoles et les espaces naturels à végétation arbustive, herbacée, les berges ou les cours d'eau diminuent continuellement en Ile-de-France. De plus, ces espaces végétalisés sont de plus en plus fragmentés et ce morcellement fragilise les écosystèmes qui deviennent moins résistants et moins résilients.

SUITE PAGE 3&4



# LES LOMBRICS

## Auxiliaires indispensables des terres fertiles

*À la surface, le débat fait rage entre tenants du glyphosate, l'indispensable pesticide de l'agriculture intensive, et partisans de laisser toute leur place aux auxiliaires du sol pour effectuer un travail considérable, gratuit et sans risque pour la santé.*

Pendant ce temps les lombrics et leurs homologues souterrains souffrent de l'attaque chimique que nous leur asséons régulièrement depuis une cinquantaine d'années.

► En agriculture conventionnelle, le sol subit un travail mécanique de labour profond, est traité pour éliminer les parasites par la chimie, s'épuise et devient inerte. Il est donc nécessaire d'y réintroduire des engrais chimiques qui apportent les nutriments nécessaires à la croissance des plantes agricoles. La dépendance et le coût pour les agriculteurs sont aussi à prendre en compte.

### L'apport formidable et gratuit des lombrics.

**A l'inverse, l'agriculture biologique en s'alliant aux lombrics, bénéficie de l'impact considérable de leur travail sur les sols vivants :** Celui-ci est beaucoup plus fin que celui de la charrue, ne bouleverse donc pas les couches de terre et ne tasse pas le sol. Le ver de terre joue un rôle fondamental dans la production, la structuration, l'entretien et la productivité des sols. Il participe à leur enrichissement et à leur humidification en décomposant la matière organique. En favorisant les micro-organismes, son activité est favorable aux autres organismes inféodés à cet habitat : bactéries, champignons, etc. Les nutriments sont ainsi mis à la disposition des racines des plantes.

<sup>1</sup> Planète vivante 2020 du WWF • <sup>2</sup> L'environnement en Ile-de-France, édition 2022, L'Institut Paris Région  
\*Inspiré de la tribune publiée dans le Monde du 12 octobre 2023 par un collectif de chercheurs spécialistes des sols.

SUITE PAGE 5

**L'actualité  
de nos communes**

**GUYANCOURT**

A l'est de la ville, les préparatifs se poursuivent pour accueillir la branche ouest de la ligne 18 du métro Grand Paris Express entre Saclay et Versailles à l'horizon 2030.

Ces travaux entraînent artificialisation des sols et urbanisation massive pour la construction d'un métro ne se justifiant pas par les besoins actuels. Pourquoi structurer la région devrait-il obligatoirement se faire au détriment de l'environnement ?

Le creusement du tunnel va commencer. La gare de Guyancourt et trois puits de secours sont en cours d'aménagement. La SGP (Société des Grands Projets, ex-Société du Grand Paris) construit un de ces puits sur le terrain d'Agri-Obtentions à La Minière en zone agricole au PLUi. "Généreuse", la SGP annonce qu'elle va renaturer un vieux terrain de tennis de 260 m<sup>2</sup> pour compenser les 4500 m<sup>2</sup> consommés.

La Mairie a demandé à la SGP de planter une haie sur 900 mètres linéaires. Mais ce sera le long de la future mosquée construite en plein champ !

Un nouveau quartier baptisé « les Savoirs » s'organise sur 47 ha autour de la gare pour accueillir jusqu'à 2000 logements.

Il apparaît que pour les responsables de cette opération la préservation de la nature n'est pas une priorité.

**BUC**

Les AVB ont été invités par le maire de Buc à la présentation du nouveau projet urbain privé qui devrait remplacer la zone artisanale du chemin de la Geneste. Les bâtiments seraient disposés sur l'emplacement des baraques actuelles mais les 69 logements prévus, nombre inchangé par rapport au premier projet recalé en commission des sites, est trop élevé pour le site classé et la desserte carrossable par l'impasse du chemin de la Geneste.

En face, le projet municipal pour une maison médicale, un parking d'accès à l'école Blériot et une maison pour jeunes femmes fragiles, doit être revu à la baisse en matière d'emprise au sol à la suite de la confirmation de la présence d'une zone humide à préserver sur le terrain. Bonne nouvelle pour les espaces naturels !

Une réunion publique est pressentie pour présenter le projet du lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt relatif à l'aménagement du domaine du Fort qui devrait comporter de 200 à 220 nouveaux logements.

Les travaux sur la RD938 au Cerf-Volant assurent une meilleure continuité de la piste cyclable vers Versailles.

Nous nous sommes réjouis également de la participation de Buc à la fête du vélo fin avril et de la mise en place du challenge "Mai à vélo".

**Les AVB sont une association reconnue d'utilité publique**

Après déduction fiscale, la cotisation famille à 30 € revient à 10,20 €.

Un don de 100 € revient à 34 €.

Art. 200 du code des impôts.



# Routine & habitudes

ÉDITO

**Changer d'habitudes, de comportement compte parmi les efforts les plus difficiles : un bon exemple en est les « bonnes résolutions », si difficiles à poursuivre dans la durée.**

Chaque jour, nous répétons un grand nombre de gestes, de comportements, sans y réfléchir, parce que c'est confortable, rassurant et économise notre esprit aussi. Car tout ne nécessite pas de faire appel à une attention soutenue avant d'agir.

S'il y a de nombreux avantages à cette économie, il y a, à l'inverse, des améliorations qui ne peuvent pas se mettre en place faute d'y consacrer un peu de temps.

Peut-être cela explique-t-il la difficulté qu'il y a à adapter ses comportements à l'urgence avérée du dérèglement climatique. L'enjeu est de taille, on ne cesse de le répéter. Cependant, l'impression ressentie est que les adaptations indispensables, incontournables de chacun ne sont pas au rendez-vous.

De graves manifestations se succèdent et affectent de multiples façons et en nombre d'endroits la planète. Force est de constater que l'être humain a une tendance étonnante à ne pas accepter de prendre les mesures qui s'imposent.

Tous les prétextes sont invoqués : la priorité donnée à l'économie, le court terme de décisions politiques, la frilosité des réponses à l'urgence, la faiblesse du politique face aux lobbies...

Il existe toujours de bonnes raisons pour retarder le changement de comportement.

**S'adapter pour survivre.** De tous temps, c'est par l'adaptation que les animaux comme les plantes ont assuré leur survie. Les dinosaures ont disparu, entre autres, par mal-adaptation.

Serions-nous devenus si vaniteux, si assurés de notre toute puissance malgré les avertissements répétés et de plus en plus pressants, en particulier de scientifiques, qui sont les mieux placés a priori pour savoir ?

Ou bien, attendre que notre voisin fasse le premier pas pour commencer à agir nous rend-il immobile ?

Nous savons pertinemment que notre monde doit se transformer. Très concrètement, cela implique d'évoluer dans nos comportements individuels et collectifs. Le temps de l'attentisme n'est plus adapté.

La raison et la responsabilité nous enjoignent d'agir au quotidien, à notre échelle.

Plus que bien d'autres, nous avons la chance d'avoir été épargnés des inondations et sécheresses dans notre vallée. Cela ne garantit pas l'assurance d'être à l'abri : le réchauffement est certain et il n'épargnera personne.

**De bon gré ou de force, il nous faut choisir. Maintenant !**

> Jean-Louis du Fou

## De l'Europe à la vallée de la Bièvre



**Un nouveau parlement européen s'installera après les élections du 9 juin. L'Europe, qui paraît lointaine, ne l'est pas tant que cela. De nombreuses Directives et Initiatives Européennes ont des effets concrets sur notre vie et notre environnement.**

Ainsi, la Directive Européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000, transposée en droit français par la loi 2004-338 du 21 avril 2004, est-elle à l'origine de dispositions essentielles du SAGE (Schéma d'Aménagement de de Gestion de l'Eau) de la Bièvre qui engage à l'atteinte du « bon état » écologique et chimique de l'eau, exige la continuité écologique des cours d'eau et impose la suppression des rejets polluants.

C'est sur cette base que le SIAVB (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre) a lancé des travaux de renaturation et de reméandrage de la Bièvre dont nos paysages profitent aujourd'hui.

De même la mise en valeur des terres agricoles du plateau de Saclay est-elle fortement soutenue par le programme européen LEADER en faveur des territoires ruraux. Avec ses financements, la dynamique association Terre & Cité a pu entreprendre de nombreuses actions. Ce programme cofinance également l'installation de nouvelles fermes maraîchères, comme aux Loges-en-Josas et à Bièvres.



Renaturation au Bassin des Sablons à Vauhallan

En matière d'environnement, bien d'autres Directives Européennes ont un impact positif sur l'action publique même si notre pays tarde parfois à les transposer en droit français : sur le climat, la pollution atmosphérique, la pollution sonore, la biodiversité... Notre région en bénéficie comme les autres.

**Pour aller plus loin**

Sur l'action de l'Europe



Sur le SAGE de la Bièvre



Sur le plateau de Saclay



MICK Massy-Palaiseau	supprimé
CIME	fin de trajet
MICK Massy-Palaiseau	24m/n
MICK Massy-Palaiseau	supprimé
CIME	fin de trajet



## RER Ligne V le succès se fait attendre

**Cinq mois après sa mise en service, la ligne V (service de navette entre Versailles et Massy) n'a toujours pas trouvé sa vitesse de croisière.**

Trop de trains supprimés au dernier moment, parfois alors même qu'ils sont annoncés sur l'application IdF Mobilités, souvent aux heures de pointe où leur fiabilité est cruciale pour les utilisateurs. Beaucoup de nouveaux voyageurs découragés attendront que le service promis soit au rendez-vous pour le tenter à nouveau. Au moment où l'on encourage la population à passer de la voiture aux transports en commun, changement climatique oblige, c'est un très mauvais signal que la SNCF envoie à tous ceux qui étaient prêts à changer leurs habitudes.

Les raisons invoquées par la SNCF laissent songeur : manque de conducteurs, pannes de matériel roulant. Les dépenses des nouvelles lignes du Grand Paris Express, dont il faudra aussi financer le fonctionnement, siphonnent sans doute un budget déjà très fragile.

Pourtant, de nombreux élus, la présidente de la Région IdF Valérie Pécresse en tête, étaient venus inaugurer la ligne V le 4 décembre dernier pour saluer cette solution innovante. Pour que cet enthousiasme initial soit transformé en succès, il aurait juste fallu anticiper un peu l'embauche des conducteurs et affecter à cette ligne du matériel fiable.

**Il est temps de s'y mettre !**

**LES LOGES-EN-JOSAS**

Une modification simplifiée du PLU est en cours pour ajuster et préciser quelques points de règlement, notamment la charte architecturale et paysagère. Les règles d'installation de panneaux solaires sont précisées en cohérence avec la décision de couvrir l'ensemble de la commune par une « zone d'accélération des énergies renouvelables » pour le solaire et la géothermie.

L'aménagement d'un parking de 25 places près de la gare de Petit Jouy va démarrer cet été. Il intégrera un abri vélo sécurisé, un quai de bus aux normes, de futures bornes de recharges électriques avec un minimum d'imperméabilisation et une intégration paysagère avec la zone de renaturation de la Bièvre.

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, VGP s'est engagé à accompagner la dépollution et l'évacuation d'un énorme tas de gravats amiantés situé sur la commune de Buc et jouxtant une parcelle agricole des Loges.

**JOUY-EN-JOSAS**

A l'occasion de la fête de la ville, Anaïs et Clotilde, étudiantes à Versailles, Lauriane et Margaux, étudiantes à LÉA-CFI (Tecomah) nous ont accompagnés pour accueillir les Jovaciens sur notre stand. Elles sont venues expliquer aux petits et aux grands l'importance et la nécessité de protéger les hérissons et les écureuils. Ces deux mammifères, en danger, font partie des espèces protégées.

D'un autre côté, nous déplorons que la présentation de la réunion publique sur la révision du PLU du 8 février dernier n'ait pas été mise en ligne sur le site de la ville, contrairement aux engagements pris en séance par les élus présents ! On s'interroge d'autant plus, que Mme le Maire a, de manière inopinée, annulé le matin même la tenue du Conseil Municipal prévu de longue date sur ce sujet. Mme Le Maire avait pourtant largement encouragé l'assemblée présente à s'y rendre.

Si des modifications devaient être apportées sur les éléments diffusés en réunion, mais aussi sur le PLU lui-même, il serait légitime que la population jovacienne en soit informée. Une nouvelle réunion publique programmée avant approbation de ce nouveau PLU par le Conseil Municipal s'impose.

**BIÈVRES**

Le 3 avril, les AVB (président et délégués de la commune) ont été conviés par le service de l'urbanisme à une présentation du projet remanié de modification du PLU du domaine de Montéclin, en vue de la création d'une nouvelle structure d'accueil et de restauration.

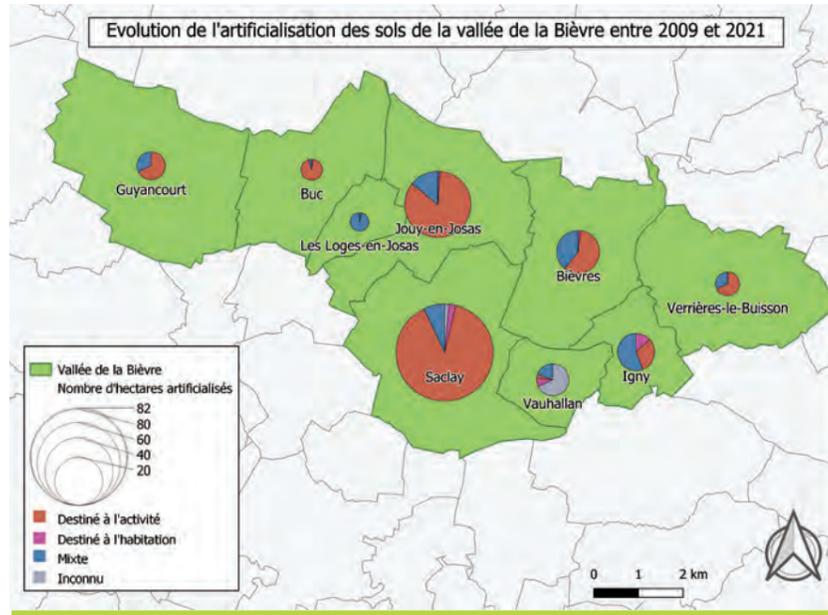
L'Association pour la préservation du site de Vauboyen, mobilisée contre le passage illégal et dangereux de camions desservant le domaine du Montcel à Jouy en Josas, a obtenu que l'accès par la rue de la Manufacture soit préservé en direction de Bièvres.

En revanche, l'entreprise de concassage de matériaux LOMATRA, route de Jouy, demeure une nuisance insupportable pour le voisinage, en ne respectant pas la réglementation en termes d'horaires, de circulation, de pollution aérienne et sonore.

Le projet de « Démonstrateur écologique » de la communauté « Vallée Sud-Grand Paris », sur la commune de Châteaufort-Malabry, jouxtant Bièvres en contrebas du Petit Clamart, a été déclaré d'utilité publique. Il suscite néanmoins toujours des interrogations liées à la « station-service » d'hydrogène qui en constitue l'élément central, mais aussi aux risques de perturbation de la faune et de la flore du Bois de Verrières, forêt domaniale protégée limitrophe.

SUITE DE LA PAGE 1

# Cartovégétation → Un out



**Dans la vallée de la Bièvre et sur le plateau de Saclay, sur la base des données gouvernementales<sup>3</sup>, plus de 175 ha ont été artificialisés entre 2009 et 2021.**

▶ Or, les espaces végétalisés sont indispensables à la survie de nombreux êtres vivants et rendent de nombreux autres services : ils régulent la pollution et la température, augmentent l'infiltration des eaux pluviales et captent du carbone.

▶ **Il est donc essentiel de mettre tout en œuvre localement pour préserver ou développer les espaces naturels et leur continuité afin de protéger les écosystèmes.**

Martin Pêcheur

## Comment agir

Pour définir des plans d'action, deux types de données sont essentiels.



D'une part, les inventaires de faune et de flore, centralisés par le MNHN (Museum National d'Histoire Naturelle), auxquels certaines associations comme la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) par exemple, contribuent ;



Syrphe, insecte pollinisateur © Pixabay

D'autre part, des cartes aussi précises que possible de l'occupation des sols. Or, les deux types de cartes disponibles jusqu'à présent sont peu adaptées à une analyse locale :

▶ Les cartes issues de la base de données **CORINE LAND COVER**<sup>4</sup> constituent un inventaire biophysique d'occupation des terres normalisé et homogène au niveau européen. Ces cartes produites à partir de l'analyse automatique des images des satellites Sentinel, permettent de cartographier des unités homogènes d'occupation des sols (ou de changements) d'une surface minimale de 25 ha (5 ha pour les changements) mais se limitent à une précision de 20 m.

▶ Le **MOS (Mode d'Occupation du Sol)** est un inventaire numérique de l'occupation du sol de l'Ile-de-France. Ce document, réalisé sur des fonds de plans topographiques au 1/5000 fournit l'affectation principale de la zone concernée. Il omet par exemple les jardins particuliers des zones pavillonnaires inférieures à 1000 m<sup>2</sup>, les haies en bordure de parcelle agricole. Il est donc peu adapté à l'analyse des continuités écologiques.

▶ Or, l'IGN<sup>5</sup> est en train de publier sur l'ensemble du territoire français les cartes de couverture du sol **COSIA, (Couverture du Sol produites par l'Intelligence Artificielle)**. Ces cartes, d'une résolution de 20 cm sont construites à partir des images aériennes et distinguent treize classes d'occupation des sols des logiciels spécialisés. L'ensemble des données de l'Ile-de-France a été publié fin 2023.



Bruant jaune - © Hans Rentsch

**Adhérer aux AVB**  
c'est assurer leur indépendance en finançant collectivement leurs moyens d'actions.

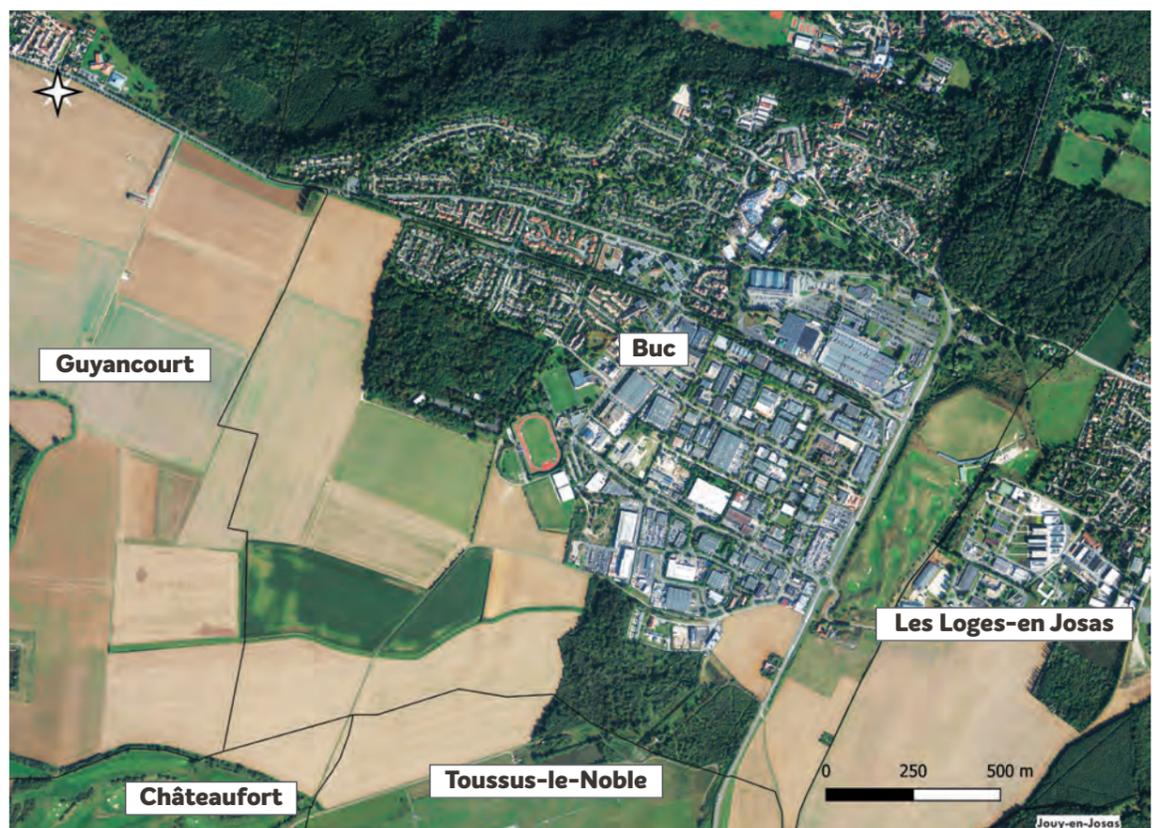


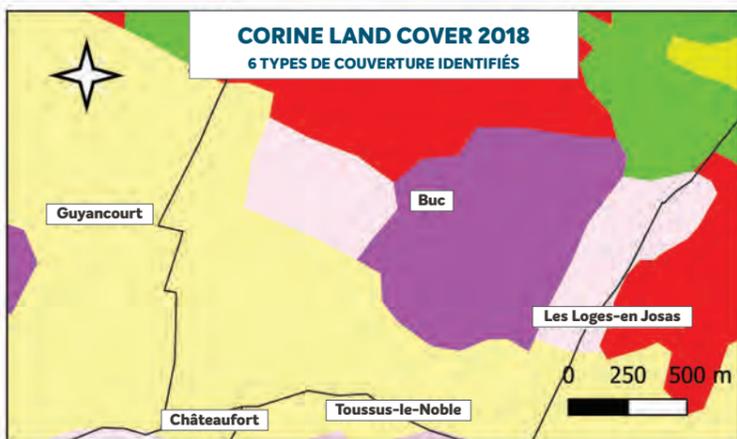
Photo aérienne BDOrTHO © IGN 2021

# il pour reconquérir la biodiversité

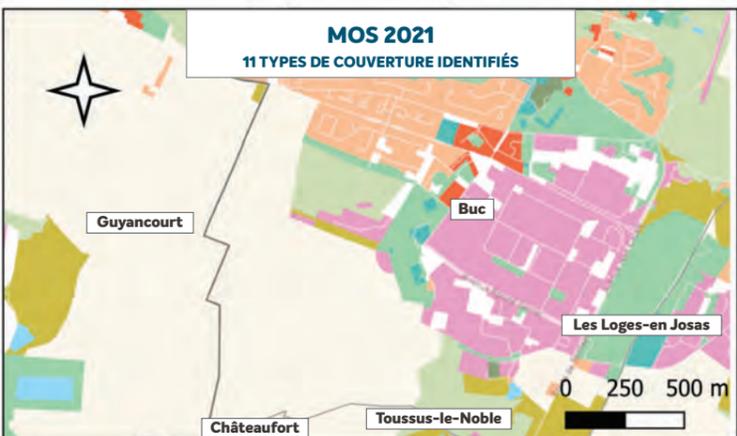
## ► Le projet Cartovégétation de FNE IdF (France Nature Environnement Ile de France), une belle opportunité pour les AVB

FNE IdF a lancé en 2023 le projet Cartovégétation<sup>6</sup> qui vise justement à établir une cartographie à haute résolution des paysages pour repérer les zones à enjeux pour le déplacement des espèces animales et proposer des terrains à renaturer pour les trames vertes. Initialement basé sur l'analyse conventionnelle des images aériennes et déployé sur les départements 92, 91 et 75, le projet en cours actuellement intègre les données COSIA publiées fin 2023. Il est soutenu par l'ADEME (Agence de la transition écologique) Ile-de-France, la Région Ile-de-France, l'OFB (L'Office français de la biodiversité), la DRIEAT (direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France) et la fondation IRIS.

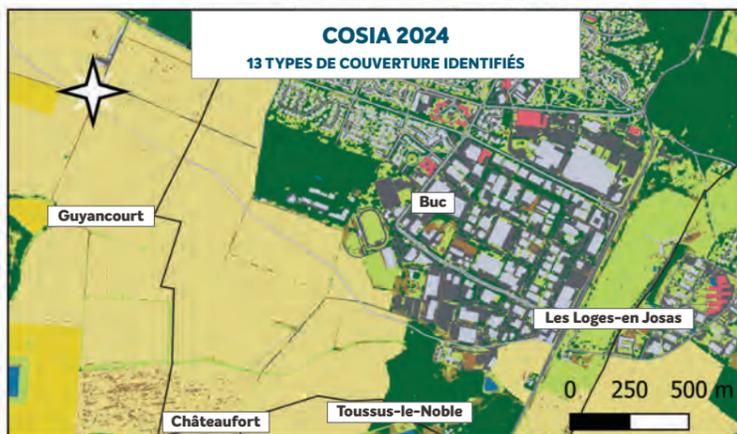
### La comparaison des trois types de cartes ci-dessous montre le détail des cartes COSIA.



■ Tissu urbain discontinu    ■ Equipements sportifs et de loisirs    ■ Prairies  
■ Zac    ■ Terres arables    ■ Forêts de feuillus



■ Bois ou forêt    ■ Espaces ouverts artificialisés    ■ Equipements  
■ Milieux semi-naturels    ■ Habitat individuel    ■ Transports  
■ Espaces agricoles    ■ Habitat collectif    ■ Carrières, décharges, chantiers  
■ Eau    ■ Activités



■ Bâtiment    ■ Culture Bio    ■ Route à moyenne circulation  
■ Feuillu    ■ Culture non bio    ■ Route à faible circulation  
■ Strate arbustive    ■ Sol nu    ■ Surface en eau  
■ Strate herbacée    ■ Espace artificialisé perméable  
■ Prairie permanente non bio    ■ Espace artificialisé imperméable

### ► L'APPLICATION À NOTRE TERRITOIRE

En réponse à l'appel de FNE IdF, qui coordonne le projet à l'échelle régionale, les AVB ont recruté un stagiaire et lancé le projet sur leur territoire. Etudiant en Master de géographie, il réalise jusqu'à l'été 2024 la construction et l'analyse des cartes de paysage et des continuités écologiques du territoire des AVB.

Ce travail, qui implique une collaboration active de nombreux membres des AVB dont les délégués de communes, passe tout d'abord par une revue des cartes CoSIA. En effet, la comparaison avec le terrain montre que certaines des estimations de l'intelligence artificielle sont incorrectes. Il faut ensuite définir et caractériser les groupes d'espèces animales retenus pour l'évaluation des continuités écologiques. Ceux-ci doivent être communs sur le territoire, et pas trop habitués à l'homme. Sur le territoire d'action des AVB, le choix s'est porté sur les hérissons, les lièvres, les chevreuils, les micro-mammifères de type mulot, les mésanges et les bruants. A chaque groupe d'espèces sont attribuées des capacités de déplacement, en concertation avec les naturalistes impliqués dans le projet.

Ces paramètres sont ensuite utilisés dans le logiciel Graphab<sup>7</sup>, outil français de référence sur ces sujets.

### CES CARTES PRÉSENTENT DE MULTIPLES ATOUTS

Elles mettent en évidence la répartition spatiale des réservoirs de biodiversité. Elles permettent de visualiser les continuités écologiques actuelles, de les préserver et éventuellement de les développer. Elles rendent visibles des discontinuités majeures qu'il importerait de réduire ou d'éliminer pour favoriser le passage de la faune et augmenter les communications entre les écosystèmes. Les AVB considèrent qu'elles devraient constituer un outil majeur de définition des trames écologiques dans les PLU des communes de notre territoire.



Ecureuil roux



Grenouille



## LA SUITE ?

**Le projet Cartovégétation se concentre cette année sur la caractérisation des trames vertes mais ne fait que débiter. Les AVB envisagent d'ores et déjà de poursuivre la démarche sur les trames bleues et noires, elles aussi essentielles pour la protection des écosystèmes.**

**Vous souhaitez contribuer à ce projet ? Vous souhaitez en savoir plus ? N'hésitez pas à nous contacter : [avb@bievre.org](mailto:avb@bievre.org)**

Sources :

<sup>3</sup> <https://mondiagartif.beta.gouv.fr>

<sup>4</sup> <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/corine-land-cover-0?rubrique=348&dossier=1759>

<sup>5</sup> Jean Benet, Damien Delaville, Le Mode d'Occupation des Sols (MOS) et ses dérivés : Outil de référence pour le suivi de l'occupation des sols et l'élaboration de stratégies de sobriété foncière, Institut Paris Région, 14/04/2022

<sup>6</sup> <https://cosia.ign.fr/info>

<sup>7</sup> <https://fne-idf.fr/actualites/decouvrez-la-vegetation-de-votre-commune-a-l-arbre-pres-5-departements>

### SACLAY

Saclay d'aujourd'hui va bien, l'éclairage public se régule, les déperditions d'eau sont surveillées, une déchetterie/ressourcerie va ouvrir, une maison de santé s'installe au Val d'Albian... Et demain ?

La consultation publique pour révision du PLU vient de s'ouvrir, le résultat est prévu en janvier 2025 : cap sur le développement urbain !

Parmi les opérations d'aménagement programmées (OAP) :

- plus de 2000 logements sur la ZAC du Christ, près de la gare Ligne 18 ; hauteur R+6 s'imposant au PLU sous la maîtrise de l'EPA Paris Saclay.

- restaurations « à l'ancienne » au Bourg ; un esprit « village » en bordure de ville nouvelle ?

- 650 logements sur 13 ha agricoles, sans obligation administrative. Equilibrage spatial de l'agglomération ? Surtout des ressources pour le projet Cœur de Bourg !

- au sud de la ferme de la Martinière, ZAC Corbeville également sous maîtrise EPAPS ; dans cette lisière de transition urbain/agricole souhaitée par le paysagiste de l'OIN...

Les projets sont coûteux, la commune s'endette et l'augmentation d'impôt est votée.

Pas sûr que les saclaysiens actuels vont apprécier, dans une ville promise aux contingences de sa future majorité : les arrivants. Telles que l'engorgement du trafic routier, ceci jusqu'aux villes environnantes !

### IGNY

La pose de la première botte de paille a remplacé la traditionnelle pose de la première pierre pour la nouvelle cantine Joliot Curie. Ce sera le premier établissement public d'Igny entièrement éco-conçu et fabriqué majoritairement en matériaux bio-sourcés, paille compressée et bois. Il faut quand même un peu de béton pour les dalles et les planchers. Les immeubles d'habitation du projet Joliot Curie ne bénéficient pas de cette démarche d'éco-conception mais espérons que la cantine sera un modèle pour le futur gymnase.

Un nouveau projet immobilier dans le bourg, d'une cinquantaine de logements, a obtenu un permis de construire (PC). Coincé entre les immeubles Villogia et la RD444, il a fallu beaucoup d'astuce au promoteur pour rendre cet espace constructible. Des recours gracieux ont été formulés. La gestion des eaux pluviales décrite dans le PC initial est non conforme aux normes en vigueur et doit faire l'objet d'un permis de construire modificatif. Ne serait-il pas plus simple de délivrer le PC une fois que le projet est complètement abouti ? Ceci montre la nécessité de renforcer la protection du bourg au niveau du PLU et de rester vigilants.

### VAUHALLAN

Au long des mois d'avril et de mai, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB), en charge de la gestion de la rivière, a organisé une manifestation autour de la Bièvre, « les Eaux Limpides ».

Parmi la quarantaine d'animations qui ont eu lieu au long de son cours, la visite du bassin des Sablons, au cœur de Vauhallan, a remporté un franc succès : environ 20 personnes s'étaient inscrites pour aller à la découverte des plantes de zone humide. Le mercredi 15 mai dans l'après-midi, un public attentif a parcouru le bassin récemment renaturé et a suivi les explications d'une professeure de botanique et d'une écologue pour découvrir et comprendre le rôle de plantes qui ne lui étaient pas familières.

Bien que la renaturation de cette zone date seulement de 2023, on en perçoit déjà tous les bénéfices sur le plan des paysages, de l'hydrologie et de la biodiversité. Autant de sujets qui sont au cœur des préoccupations actuelles pour notre environnement.



SUITE PAGE 1

# LES LOMBRICS Auxiliaires indispensables des terres fertiles

Les vers de terre agissent sur la structure du sol et sa capacité à absorber l'eau en formant des galeries, chemins préférentiels qui favorisent l'infiltration, l'épuration et le cycle de l'eau.

Ce sont donc de précieux auxiliaires pour lutter contre l'érosion des champs et, partant, contre les inondations.

En participant activement à la fabrication d'humus, les vers de terre, comme d'autres animaux détritvores (cloportes, collemboles et mille-pattes) sont des alliés pour développer le captage du CO<sub>2</sub> par les sols riches en matière organique.

## ► RÔLE DES VERS DE TERRE DANS LA FORMATION DE LA TERRE VÉGÉTALE

Les vers de terre sont présents en quantité variable selon la qualité de nos sols. Ainsi, on peut recenser dans une forêt d'épicéas (sol acide) 10 individus /m<sup>2</sup>, 30 dans une prairie maigre, 250 individus dans une forêt de feuillus et jusqu'à 500 individus dans un pâturage. L'épandage de fumier de bovins peut accroître la population jusqu'à 1000 individus. L'équivalent de 5 tonnes de vers de terre à l'hectare.



« Il est permis de douter qu'il y ait beaucoup d'autres animaux qui aient joué dans l'histoire du globe un rôle aussi important que ces créatures d'une organisation si inférieure. »

Charles Darwin (1809-1882)

## ► DES LOMBRICS POUR LA VALORISATION DE NOS BIODÉCHETS

En France, un tiers du poids de la poubelle des ordures ménagères est constitué de déchets organiques, dits aussi biodéchets, qui sont inutilement incinérés ou mis en décharge.

Or il est possible de valoriser ces déchets organiques chez soi afin de limiter les quantités de déchets à traiter et obtenir un engrais gratuit pour son potager ou bac à fleurs. Pour cela, on peut s'équiper auprès des communautés d'agglomération d'un lombricomposteur placé dans le jardin ou en appartement. Le lombricompost ne dégage pas d'odeur s'il est correctement réalisé, donc en évitant essentiellement déchets carnés et matières grasses. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 les collectivités ont l'obligation de proposer aux ménages une solution de tri à la source de leurs biodéchets.

### VERRIÈRES

A l'instar d'autres communes de la vallée, la municipalité s'est vu signifier par arrêté préfectoral du 22 décembre 2023, un constat de carence en matière de création de logements sociaux pour la période 2020-2022. La ville est dans l'obligation légale d'atteindre 25% de logements sociaux en 2025, elle en est aujourd'hui à 21%. Ce texte a un double effet : majorer d'une part de 73% le prélèvement légal annuel opéré sur les ressources fiscales de la commune, transférer d'autre part au préfet le droit de préemption urbain détenu par la municipalité. Afin de faciliter l'atteinte de l'objectif des 25% dans les délais, la ville vient de signer avec l'Etat, en mai dernier, un contrat de mixité sociale (CMS) pour rattraper son déficit. Versailles-habitat et l'établissement public foncier d'IDF ont cosigné ledit contrat. Les AVB regrettent qu'un commentaire détaillé des diverses dispositions de ce CMS n'ait pas été porté à la connaissance des habitants et des associations concernées. Par ailleurs, l'enquête publique concernant la modification du PLU de la ville s'ouvrira à l'automne prochain pour une durée d'un mois. La date exacte de la période ainsi que les jours de permanence du commissaire enquêteur seront communiqués ultérieurement.



## ► ADHÉRER AUX AVB Versement donnant droit à une réduction d'impôt - Reçu fiscal fourni.

Mme/Prénom, Nom :

M./Prénom, Nom :

Adresse /Code Postal & Ville :

Tél.:

E-mail :

### COTISATION

Membre 20 €  Famille 30 €  Soutien 40 €  Bienfaiteur 100 €  Jeune (- de 25 ans) 4 €

Adhésion en ligne via PAYPAL ou Cartes bancaires [www.bievre.org/adhesion-avb/](http://www.bievre.org/adhesion-avb/)

Ci-joint un chèque de \_\_\_\_\_ à l'ordre des «AVB» à adresser à **AVB - BP 25 - 91570 Bièvres**

**CONTACT : AVB - BP 25 - 91570 Bièvres**

E-mail : [avb@bievre.org](mailto:avb@bievre.org) • [www.bievre.org](http://www.bievre.org) • Répondeur : 01 69 41 83 95

Les AVB s'engagent à ne pas communiquer ces informations à des tiers et à se conformer à la loi informatique et Libertés en vigueur.

### DON (montant libre) €

► Date & signature

